

PROJET DE TRAVAUX CHEMIN DES MAURES ET DES ADRETS

Création d'un cheminement piéton

Le chemin des Maures et Adrets est une voie située en limite de commune avec Grasse, qui dessert la zone d'activité de Picourenc. Par conséquent, elle supporte un trafic routier important, constitué notamment de poids-lourds.

Cette voie a fait l'objet d'un renforcement et d'une réfection entre 2009 et 2014 pour pouvoir supporter cette circulation et obtenir un revêtement uniforme de façon à limiter les nuisances sonores causées par les camions.

La route dispose d'une assiette foncière publique variant de 5 à 7 m.

L'objectif de ce projet d'aménagement est de créer un cheminement piéton, à partir de la RD 2562 sur 900m soit jusqu'au n°90, pour permettre aux enfants de rejoindre les arrêts de bus en sécurité et aux habitants de se rendre en centre-ville à pied.

Ce projet, situé en limite de commune avec Grasse, sera mené conjointement par les deux collectivités tant techniquement que financièrement.

Il sera réalisé en deux phases :

- Une première phase comprenant du marquage au sol et des panneaux de signalisation pour s'assurer de l'efficacité du projet
- Une seconde phase de matérialisation visible identifiant le cheminement piéton

La matérialisation définitive de ce projet en 2e phase consistera à :

- Poser des bordures au profil franchissable pour permettre aux véhicules de se croiser en montant ponctuellement sur le trottoir
- Créer un trottoir en enrobé rouge pouvant supporter un trafic lourd
- Créer des écluses en dur pour limiter la vitesse à 30km/h
- Aménager les arrêts de bus aux normes PMR en relation avec la CAPG
- Réaliser la réfection de la chaussée en enrobés entre la RD 2562 et l'Avenue des Termes

Le projet débutera en septembre 2023 : les services communaux passeront pour solliciter la taille des haies végétales à l'aplomb du domaine public auprès des riverains.

Ensuite, le marquage au sol sera réalisé et complété par la pose de coussin berlinois (ralentisseur). La réalisation de chicanes sera programmée durant le 4e trimestre 2023.

Enfin, la seconde phase des aménagements sera inscrite aux exercices budgétaires suivants. Une concertation publique sera organisée pour recueillir l'avis des riverains et usagers de cette voie.

INFO TRAVAUX

